

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 juillet 2025

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bélangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORiant, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

DATE DE
CONVOCATION

01 JUILLET 2025

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORiant
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°93/101 – 07/2025

Objet de la délibération : Crèche « Les P'tits Baudets » – Modification de l'agrément de l'accueil modulé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2021-1131 du 30 Août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'agrément de la structure de la Crèche « Les Ptits Baudets du 4 janvier 2010 modifiés le 28/09/2015, 16/07/2021, 8 janvier 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20/10/2022 approuvant le règlement de la Crèche « Les Ptits Baudets ;

La capacité d'accueil de la Crèche « Les Ptits Baudets » est de 29 enfants âgés de 2,5 mois à 4 ans.

La structure accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec les capacités modulées suivantes :

Du lundi au vendredi :

- 7h30 à 8 h : 12 enfants
- 8 à 8h30 : 16 enfants
- 8h30 à 17 h 30 : 29 enfants
- 17h30 à 18h 30 : 12 enfants

Les mercredis :

- 7h30 – 8 h 30 : 12 enfants
- 8 h 30 à 17 h 30 : 29 enfants
- 17 h à 18 h 30 : 12 enfants

Objet : Crèche « Les P'tits Baudets » – Modification de l'agrément de l'accueil modulé

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2025

Objet de la délibération : Crèche « Les P'tits Baudets » – Modification de l'agrément de l'accueil modulé

Afin de répondre aux besoins des familles il est proposé d'adapter les capacités modulées de la manière suivante, à compter de septembre 2025 :

Du lundi au vendredi :

- 7h 30 à 8 h 30 : 12 enfants
- 8h 30 à 9 h : 18 enfants
- 9h à 17 h : 29 enfants
- 17 h à 17 h 30 : 18 enfants
- 17 h 30 à 18 h 30 : 12 enfants

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

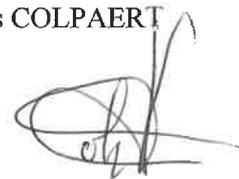
- **d'approuver** la modulation de l'accueil avec les capacités d'accueil décrites ci-dessus ;
- **d'approuver** la demande d'agrément auprès des services de PMI ;
- **d'approuver** la modification à opérer au règlement de fonctionnement de la structure ;
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUIL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUIL. 2025

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

